

ELECTION TPE

CSAFAM
UNSPAFAM

Confédération des Syndicats d'Assistantes
Familiales et d'Assistantes Maternels



COMMUNIQUÉ INTERCONFÉDÉRAL D'UNION DES SYNDICATS PROFESSIONNELS NATIONAUX
AUTONOMES ET INDÉPENDANTS DES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL À DOMICILE



ASSISTANTS MATERNELS : NE VOUS LAISSEZ PAS VOLER VOTRE REPRÉSENTATIVITÉ

VOTEZ POUR CSAFAM soutenue par CASAMAAF & ANAMAAF constituées et dirigées exclusivement par vos collègues, au fait de vos problèmes, qui se mobilisent chaque jour au plus près de vous pour faire évoluer notre profession.

La fusion de la branche des assistants maternels avec celle des salariés du particulier employeur entraîne la rédaction d'une nouvelle convention collective commune à ces professions.

CSAFAM, syndicat professionnel, soutenue par CASAMAAF & ANAMAAF toutes défenseuses de vos droits, refuse de signer un texte qui impose des reculs par rapport à sa version précédente, et qui accentuerait la précarité et le manque de reconnaissance de nos métiers.

NOUS VOULONS,
entre autres,
pour la
profession :

- La réintégration au Code du Travail
- Un taux horaire minimum à 0.350 SMIC
- Une grille indiciaire reconnaissant l'ancienneté et donc l'expérience
- La disparition du plafond pour l'attribution du CMG
- La reconnaissance de l'ancienneté en cas d'accueil de fratrie (période d'adaptation, congés payés)
- La suppression de la retenue sur salaire pour enfant malade

Certaines nouvelles écritures ne nous conviennent pas, dont notamment celle de la régularisation qui instaure un mode de calcul de régularisation prévisionnelle glissante sur la durée du contrat pouvant aboutir à un débit à l'encontre de l'assistant maternel.

Vous voulez un syndicat
qui défend réellement
vos droits ?



**VOTEZ
CSAFAM**

CSAFAM
UNSPAFAM

Confédération des Syndicats d'Assistantes
Familiales et d'Assistantes Maternels

soutenue par
CASAMAAF & ANAMAAF

